

DURCISSEUR DE MUR - TOUPRET

1-IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE *

1-1 Identification du produit : **DURCISSEUR DE MUR**

1-2 Utilisation du produit : **Durcisseur de fonds.**

1-3 Identification de la société : **TOUPRET SA**
24, rue du 14 juillet
F 91813 Corbeil-Essonnes Cedex

Téléphone de la société : **+ 33 (0) 1 69 47 20 20**

Fax : **+ 33 (0) 1 60 75 87 11**

Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité : **sginet@toupret.fr**

2- IDENTIFICATION DES DANGERS *

2-1 Principaux dangers :
Effets néfastes sur la santé : Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges.

Effets sur l'environnement : Aucune donnée disponible.

Dangers physiques et chimiques : Facilement inflammable

2-2 Classification de la préparation : Xi : Irritant
F : Facilement inflammable

3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3-1 Description : Préparation en phase solvant à base de liant et d'alcool.

3-2 Composants dangereux selon la directive 67/548/ CEE :

Nom	N° CEE	N° CAS	Gamme de Concentration	Symbole	Phrases R
Isopropanol	200-661-7	67-63-0	50 – 100 %	Xi F	R11 – R36 – R67
Résine à base d'Acétate d'éthyle		25035-90-9	< 10 %	Xi F	R11 – R36 – R66

Le libellé des phrases R se trouve au chapitre 16.

4- PREMIERS SECOURS

4-1 Cas général : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4-2 Après inhalation : Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4-3 Après contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu. Ne pas utiliser des solvants ou des diluants.

4-4 Après contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 min en maintenant les paupières bien écartées.
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologue.

4-5 Après ingestion : En cas d'ingestion accidentelle, faire appel à un médecin.
Ne pas faire vomir.

5- MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5-1 1 Moyens d'extinction recommandés :	Mousse résistante aux alcools, CO ₂ , poudres.
5-1-2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser :	Pulvérisation d'eau.
5-2 Equipements de protection :	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires peuvent être requis.
5-3 Recommandations :	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6-1 Précautions individuelles :	Eliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.
6-2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6-3 Méthode de nettoyage :	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre de diatomées, et placer en fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent : éviter l'utilisation de solvants.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE *

Informations générales :	Tenir hors de portée des enfants.
7-1 Manipulation : Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistilage. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8. Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Observer les réglementations de la protection du travail.
Précautions à prendre contre un incendie ou explosion :	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans les locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
7-2 Stockage : Conditions de stockage :	

- Recommandées Stocker conformément à la réglementation en vigueur. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé.
 - Contre-indiquées : Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir éloigné d'agent oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Matériaux d'emballage : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8- CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE *

8-1 Valeurs limites d'exposition :

Nom	ppm	mg/m3
Isopropanol	400	980
Alcool Ethylique	5000	1900
Acétate d'Ethyle		1400

8-2 Contrôle de l'exposition

8-2-1 Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucun.

8-2-1-1 Protection individuelle :

- Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains : En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants Néoprène. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
- Protection des yeux : Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
- Protection de la peau : Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistants à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties souillées devront être lavées.

8-2-1-2 Mesures générales d'hygiène :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8-2-2 Contrôle de l'exposition de l'environnement : Aucune donnée n'est disponible.

9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9-1 Informations générales :

- Etat physique : Liquide gélifié
- Couleur : Incolore
- Odeur : Alcool.

9-2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

- pH : non concerné
- Densité : environ 0.9 à 20 °C
- Solubilité dans l'eau : non miscible
- point éclair : < 16 °C (méthode : coupe fermée)
- Quantité de C.O.V : environ 70 %

10- STABILITE ET REACTIVITE

10-1 Stabilité : Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10-2 Réactions dangereuses : Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Tenir à l'écart d'agents ou oxydants de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Données disponibles sur les composants ci-dessous :

Nom	N° CEE	N° CAS	Gamme de Concentration	Symbole	Phrases R
Isopropanol	200-661-7	67-63-0	50 – 100 %	Xi F	R11 – R36 – R67
Résine à base d'Acétate d'éthyle		25035-90-9	< 10 %	Xi F	R11 – R36 – R66

11-1 Toxicité aiguë :

- Après contact avec les yeux : Des élaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

- Après inhalation : L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

- Après Ingestion : Irritation des muqueuses, des reins, du foie.

- Après contact avec la peau : Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

11-2 Toxicité chronique :

- Sensibilisation : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Cancérogénèse : Aucun effet connu.
- mutagénèse : Aucun effet connu.

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau.

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13-1 Produit :

Recommandations : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.
Méthode d'élimination : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.
Respecter la réglementation locale en vigueur.
Ramasser et mettre dans une décharge autorisée.
Les eaux souillées doivent être décantées avant rejet.

13-2 Emballages souillés :

Traitement par égouttage soigneux.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT *

14-1 Etiquetage selon les réglementations transports de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air :

ADR/RID : Classe : 3 Code ADR : F1
N° ONU : 1263
Groupe Emballage : II
Etiquette : 3 Liquide inflammable
Nom réglementaire : Matières apparentées aux peintures

IMDG : Classe : 3 N° ONU : 1263
N° EMS : 3-05
Groupe Emballage : II
Etiquette : Flammable Liquid
Nom réglementaire : Material related to paints

ICAO/IATA : Classe : 3 N° ONU : 1263
Groupe Emballage : II
Etiquette : Flammable Liquid
Nom réglementaire : Material related to paints.

14-2 Exemption selon ADR :

Le produit est conditionné dans des emballages selon les
Quantités Limités LQ : UN 1263

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES *

15-1 Etiquetage selon la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE (relative à la santé, à la sécurité, à la protection de l'environnement) :

Caractérisation du danger : F : facilement inflammable.
X i : irritant

Contient de : isopropanol

Phrases de Risques et Conseils de prudence :

R 11 : Facilement inflammable.
R 36 : Irritant pour les yeux.
R 67 : L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolences et vertiges.
S 2 : Conserver hors de portée des enfants.
S 7/9 : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
S 16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S 23 : Ne pas respirer les vapeurs.
S 26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 29 / 56 : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

15-2 Etiquetage selon la Directive 2004/42/CE (réduction des émissions de composés organiques volatiles) :
Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/h) : 750 g/l (2007) et 750 g/l (2010)
Ce produit contient au maximum 730 g/l COV

16- AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées : pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie des propriétés du produit.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3 :

- R 11 : Facilement inflammable.
- R 36 : Irritant pour les yeux.
- R 66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R 67 : L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolences et vertiges.

(*) : modifications apportées par rapport à la version antérieure.